

VILLE DE PONT-DE-CLAIX

ARRETE DU MAIRE n° 113 / 2020

Service : Questure
Tel. : 04 76 29 80 06
Ref. : BM/MP/GT

OBJET :
Délégation de signature à Madame Céline LACAZE
Directrice des Services techniques pour assurer l'intérim en l'absence du
Directeur Général des Services du 17 septembre 2020 au 04 octobre 2020

Le Maire de LE PONT DE CLAIX (Isère),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-19, L 2122-20, L 2122-21, L 2122-30 et L 2122-32, R 2122-8,

VU le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) FCS (Fournitures courantes et services), approuvé par l'arrêté ministériel du 19 janvier 2009 (publié au JO du 19 mars 2009)

VU le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) PI (Prestations intellectuelles), approuvé par l'arrêté ministériel du 16 septembre 2009 (publié au JO du 16 octobre 2009)

VU l'arrêté n°041/2020 donnant délégation de signature à Monsieur Bertrand MOREAU, Directeur Général des Services

Considérant les absences de Monsieur MOREAU,

ARRETE

Une délégation de signature est donnée à Madame Céline LACAZE, Directrice des Services techniques pendant l'absence de Monsieur MOREAU Directeur Général des Services du jeudi 17 septembre 2020 au dimanche 04 octobre 2020 inclus comme suit :

GESTION DU PERSONNEL COMMUNAL

ARTICLE 1 : Sous ma surveillance et ma responsabilité, une délégation de signature est donnée à Madame LACAZE pour les affaires relatives à la gestion administrative du personnel communal.

FINANCES

ARTICLE 2 : Sous ma surveillance et ma responsabilité, une délégation de signature est donnée à Madame LACAZE pour :

- les bons de commandes et bons d'engagement des dépenses et recettes communales (fonctionnement et investissement) dans la limite des crédits qui lui sont confiés et dans le respect des textes relatifs au Code de la Commande Publique.

POLICE MUNICIPALE

Envoyé en préfecture le 10/09/2020

Reçu en préfecture le 10/09/2020

Affiché le

SLO

ID : 038-213803174-20200907-AR_2020_113-AR

ARTICLE 3 : Sous ma surveillance et ma responsabilité, une délégation de signature est donnée à Madame LACAZE pour les affaires relatives à la gestion du service de la Police Municipale (police administrative et en tant que représentant de l'Etat).

URBANISME

ARTICLE 4 : Sous ma surveillance et ma responsabilité, une délégation de signature est donnée à Madame LACAZE pour les actes et courriers relatifs à l'instruction des dossiers d'urbanisme :

- l'instruction et la délivrance des autorisations d'urbanisme et d'utilisation des sols (y compris les certificats d'urbanisme, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables, renseignements d'urbanisme et autres autorisations d'urbanisme).

ACTES NOTARIES

ARTICLE 5 : Sous ma surveillance et ma responsabilité, en l'absence et en cas d'empêchement des adjoints ayant reçu délégation, une délégation de signature est donnée à Madame LACAZE pour la signature des actes notariés.

LOGEMENT

ARTICLE 6 : Sous ma surveillance et ma responsabilité, une délégation de signature est donnée à Madame LACAZE pour les actes et courriers relatifs à la gestion du parc immobilier privé de la Commune.

ADMINISTRATION GENERALE

ARTICLE 7 : Sous ma surveillance et ma responsabilité, une délégation de signature est donnée à Madame LACAZE pour l'apposition du paraphe sur les feuillets des registres des délibérations et des arrêtés municipaux, la délivrance des expéditions de ces registres, pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet et dans les conditions prévues à l'article L 2122-30, la légalisation des signatures.

POUVOIR ADJUDICATEUR

ARTICLE 8 : Pendant la durée du mandat, Madame LACAZE est habilitée par le Pouvoir Adjudicateur à agir en qualité de représentante du pouvoir adjudicateur et à exercer l'ensemble des prérogatives s'y rattachant, telles que définies aux CCAG FCS et PI.

ARTICLE 9 : Le spécimen de signature de Madame LACAZE ayant reçu délégation est déposé ci-après :



ARTICLE 10 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Pont de Claix dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble (2, place de Verdun – 38000 GRENOBLE) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement déposé.

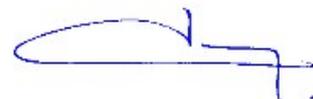
ARTICLE 11 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- Monsieur le Préfet de l'Isère
- Monsieur le Procureur de la République de Grenoble
- Trésorerie de VIF
- Services municipaux (GRH, Finances, Police Municipale, Administration Générale Questure, Urbanisme, Services Techniques)
- L'intéressée
- Publié au recueil des actes administratifs réglementaires de la Commune

Acte rendu exécutoire par :
- dépôt en Préfecture le 10 septembre 2020
- publication le 10 septembre 2020

A PONT DE CLAIX, le 07 septembre 2020

Le Maire,
Christophe FERRARI.





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : COMMUNE DU PONT DE CLAIX

Utilisateur : TSIGRIS Gaelle

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Actes réglementaires
Numéro de l'acte:	AR_2020_113
Date de la décision:	2020-09-07 00:00:00+02
Objet:	Délégation de signature à Madame Lacaze Céline, Directrice des Services Techniques pour assurer l'intérim du Directeur Général des Services du 17 septembre 2020 au 04 octobre 2020
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	5.5 - Delegation de signature
Identifiant unique:	038-213803174-20200907-AR_2020_113-AR
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 038-213803174-20200907-AR_2020_113-AR-1-1_0.xml	text/xml	1003
nom de original: AR_2020_113Questure_LACAZE_interimSEPT_OCT2020.pdf	application/pdf	85670
nom de métier: 99_AR-038-213803174-20200907-AR_2020_113-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	85670

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 septembre 2020 à 16h24min54s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 septembre 2020 à 16h24min54s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 septembre 2020 à 16h24min55s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 septembre 2020 à 16h25min13s	Reçu par le MI le 2020-09-10